

# LE DPC PAR ETAPES

## VOTRE STATUT

Libéral ou salarié  
en centre de  
santé  
conventionné  
exerçant à  
au moins 50%

## ETAPE 1

Créez votre  
compte personnel  
sur  
[www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
(Inscription  
indispensable ;  
mode d'emploi à  
disposition)

## ETAPE 2

Choisissez votre  
programme DPC  
et demandez  
votre inscription  
en ligne à une  
session

## ETAPE 3

Votre inscription  
à un programme  
n'est définitive  
qu'après un  
e-mail de  
confirmation de  
notre université

## ETAPE 4

Suivez  
l'intégralité  
des étapes  
de votre  
programme de  
DPC

Formation terminée :  
Nous vous délivrons  
vos attestations de  
suivi et de fin de  
formation DPC qui  
devront être  
présentées en cas de  
contrôle

Vous pouvez  
bénéficier d'une  
prise en charge  
de l'OGDPC dans  
la limite de votre  
enveloppe en  
vigueur pour  
votre profession

A tout moment :  
. vous pouvez consulter la  
part de votre forfait et des  
indemnités vous revenant  
sur le site « mondpc »  
. votre centre de santé  
peut être indemnisé si la  
demande en avait été faite

### Données à saisir :

- . nom prénom adresse professionnel
- . date de naissance
- . N° de téléphone pro.
- . adresse e-mail
- . libéral : votre RIB, si indemnisation  
indispensable
- . salarié : RIB du centre de santé scanné, si  
indemnisation indispensable
- . votre numéro RPPS ou ADELI ou N° carte  
CPS
- . statut remplaçant / installé
- . profession et spécialité s'il y a lieu

## VOTRE STATUT

Hospitalier ou  
salarié ou libéral  
exerçant  
à plus de 50%

## ETAPE 1

Consultez les  
programmes de  
DPC sur  
[www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
OU renseignez-  
vous auprès de  
votre employeur  
ou OPCA\*

## ETAPE 2

Si votre  
programme DPC  
dépend de  
l'université Paris  
13, inscrivez-vous  
auprès du  
secrétariat de la  
formation

## ETAPE 3

Votre formation  
pourra être prise en  
charge par votre  
employeur via  
l'OPCA auprès duquel  
il cotise (salarié) Ou  
via votre fonds  
(libéral)

## ETAPE 4

Suivez  
l'intégralité  
des étapes  
de votre  
programme de  
DPC

Formation terminée :  
Nous vous délivrons  
vos attestations de  
suivi et de fin de  
formation DPC qui  
devront être  
présentées en cas de  
contrôle

\* OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) : qui collecte les contributions financières des entreprises à destination de la formation professionnelle continue des salariés